



Information CAP-Ensemble !

CAP DES IAE 28-29 MAI 2019

La commission administrative paritaire (CAP) est présidée par Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint du ministère de l'Agriculture, suppléé le matin du 28 mai par Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération. Ils sont assistés de Martial Pineau, chef du BASE, et des Igaps en charge du corps des IAE.

La séance s'ouvre sur la lecture d'une déclaration intersyndicale visant à interpeller l'administration sur les changements à venir s'agissant des compétences des CAP, en lien avec le projet de loi de transformation de la Fonction publique.

Suivent ensuite les déclarations liminaires des organisations syndicales (OS) représentant les IAE, dont celle de CAP-Ensemble !

Principales réponses de l'administration

Projet de loi de transformation de la Fonction publique : devenir des CAP

Le projet de loi vise à fluidifier le fonctionnement des administrations pour mieux répondre aux demandes des citoyens. Philippe Mérillon souligne que le fonctionnement des CAP est particulièrement important pour le ministère et les représentants des personnels ; il salue le travail effectué dans ces instances au sein du MAA et indique qu'il faudra retrouver un espace de dialogue pour gérer les situations individuelles. La réflexion devra se faire en cohérence avec les autres ministères, notamment le MTES. Un des leviers intéressants est la charte de gestion pour définir et faire connaître auprès des collègues les règles qui auront été définies ensemble.

Projets de circulaires sur les services déconcentrés et les administrations centrales

Le MAA n'est pas cité spécifiquement dans ces circulaires du Premier ministre, ce qui implique que le périmètre du ministère est considéré comme cohérent avec les politiques publiques portées. Dans ce périmètre de missions, tous les corps ont leur place et notamment les IAE avec la bivalence agriculture et environnement, au cœur de la réussite de la transition agroécologique. Le MAA porte des messages forts sur l'alimentation et l'agriculture. Philippe Mérillon est donc assez optimiste sur les conséquences de ces évolutions.

Secrétariats généraux communs (SGC) entre DDI et préfectures

Pour l'administration, l'objectif de la fusion des SG des DDI avec ceux des préfectures est de générer des synergies dans les départements. Le MAA en est d'accord à condition que la mutualisation soit réfléchie, concertée, et apporte réellement un meilleur fonctionnement. Philippe Mérillon indique avoir porté au niveau ministériel la demande de concertation sur ce sujet. Celle-ci est notamment nécessaire pour prendre en compte chaque situation particulière, en fonction de la localisation géographique de chacun des services de l'État. Il affirme la volonté d'être plus efficace

pour nos collègues dans les DDI et souhaite qu'une « charte de gestion » soit rédigée sur les transferts d'agents dans les SGC. Le MAA sera très vigilant sur les conditions d'accueil et de travail des agents concernés.

Services d'Économie Agricole et ASP

Les conditions de travail dans les SEA et à l'ASP constituent un sujet majeur du MAA, compte tenu des enjeux liés à la PAC, notamment en matière d'apurement financiers. L'objectif de diminution de la complexité des règlements vise non seulement une amélioration pour les agriculteurs mais aussi pour les services.

Lors du dernier groupe de travail organisé sur ce sujet, les syndicats qui composent CAP-Ensemble ! ont rappelé l'urgence à co-construire un plan d'action visant à résoudre les dysfonctionnements structurels relevés par le cabinet Orseu fin 2017. S'il est indéniable que des améliorations ont été apportées du point de vue des ressources humaines, les collègues souffrent toujours de l'inadéquation des outils et craignent un retour en arrière pour ce qui concerne les embauches de contractuels avec la constitution des SGC.

Rifseep

Le travail est engagé et se poursuivra lors du groupe de travail du 20 juin 2019.

Les propositions de l'intersyndicale CAP-Ensemble ! et Unsа sont bien enregistrées et seront prises en considération.

Pour la mise en œuvre du Rifseep dans les établissements sous tutelle, l'administration rappelle que les opérateurs disposent de l'autonomie financière, mais des réunions régulières sont organisées pour faire respecter les règles de gestion des corps du MAA.

Office National des Forêts

Le rapport interministériel sur l'ONF va sortir dans quelques jours.

(NDLR : il concerne les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de l'intérieur et des finances : il constituera en grande partie la feuille de route du prochain directeur général de l'ONF.)

Le MAA fera alors les arbitrages qui conviennent.

La présence d'un Igaps aux réunions de la commission paritaire spéciale (CPS) des IAE de l'ONF est actée. Ceci permettra d'accompagner la DRH de l'ONF dans la gestion des IAE et des autres personnels de catégorie A.

Zones urbaines sensibles

Le MAA comprend l'impatience légitime des agents sur le sujet. On a trouvé une solution qui permette de payer plus rapidement. Tous les outils et budgets étant en place, la dette va être rapidement honorée, avec pour objectif une clôture du dossier fin 2019.

Note de service sur les parcours professionnels

Il s'agit de la révision en cours de la note de service [SG/SRH/SDMEC/2014-471](#) modifiée par la note de service [SG/SRH/SDMEC/2016-266](#).

La publication a pris du retard. L'objectif est une publication dans les prochaines semaines.

CAP-Ensemble ! regrette ce retard et demande que, pour ne pas pénaliser les agents, les dossiers de mobilité-promotion de ce printemps puissent bénéficier des nouvelles modalités.

Télétravail

L'administration affirme qu'elle ne met un frein aux demandes de télétravail que s'il y a des éléments objectifs montrant une incohérence entre l'intérêt de l'agent et celui du collectif de travail.

Pour CAP-Ensemble !, ces éléments doivent être expliqués à l'agent par sa hiérarchie, afin d'éviter les situations de recours, toujours longues à résoudre et qui pénalisent donc à la fois le service et l'agent.

En outre, à l'occasion de l'examen d'un tel recours en fin de séance, les divergences de points de vue entre l'administration et les représentants du personnel montrent que la notion « d'intérêt du service » en matière de télétravail n'est pas encore tout à fait partagée.

Chefs de mission de l'agriculture et de l'environnement

Il s'agit d'un statut d'emploi commun aux corps des attachés et des IAE. L'administration précise que la CAP n'est pas compétente pour examiner les statuts d'emploi ; elle s'engage néanmoins à

donner à chaque CAP une information sur le niveau de saturation des postes sur ce statut de chef de mission (nombre de postes « pourvus » / nombre de postes budgétaires ouverts).

CAP-Ensemble ! regrette qu'aucune instance de dialogue social ne permette actuellement de pouvoir discuter des postes à statut d'emploi.

Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE)

La COSE doit avoir une bonne réactivité. L'administration reconnaît qu'un délai d'un an est excessif et cherchera à réduire ce délai.

Il est à noter que le répertoire des experts est mis en ligne sur le réseau intranet et internet du MAA.

Ordre de priorité des candidats à la mobilité

La proposition de cacher les ordres de priorité des candidats aux services d'accueil est à double tranchant, car ces derniers ont besoin d'informations de motivation. Il faut faire remonter les problèmes à l'Ilgaps dès qu'ils se présentent.

CAP-Ensemble ! observe qu'une réaction personnalisée peut malheureusement pénaliser l'agent, et considère que les éléments de motivation figurent dans la lettre éponyme.

Points à l'ordre du jour

Approbation des procès-verbaux des CAP précédentes

CAP-Ensemble ! relève le manque de précision du projet de PV de la CAP de novembre 2018. En effet, il est nécessaire de préciser certains éléments, de sorte qu'un agent qui demanderait l'accès à son dossier soit correctement informé des éléments de la CAP à son égard. Ces avis ont aussi vocation à éclairer la procédure en cas de contentieux administratif. Enfin, ces précisions sont nécessaires aux représentants pour qu'ils assurent un suivi efficace des dossiers d'une CAP à l'autre.

L'administration entend la remarque de CAP-Ensemble ! et s'engage à bien noter les éléments pour les cas spécifiques qui nécessitent un suivi dans le temps.

Les représentants des personnels sont priés de faire remonter leurs observations pour compléter le PV de la CAP d'automne 2018, dont l'approbation est donc reportée.

En revanche, suite à des mobilités au bureau de gestion, il est difficile de reprendre les PV des premières CAP de 2018.

Le PV de la CAP d'hiver 2019 n'est pas encore prêt.

Commissions de réforme

Martial Pineau rappelle le contenu des textes sur l'élection et la désignation des représentants dans les instances nationales et départementales.

La première CAP du mandat a désigné deux représentants pour chaque grade du corps des IAE. Ces représentants ont la charge de siéger en commission de réforme nationale et départementale ou de désigner un collègue du corps, notamment s'il a une meilleure connaissance du dossier.

CAP-Ensemble ! demande que ces éléments soient bien précisés dans la note de service du MAA à paraître, dont la diffusion vers les services départementaux en charge de l'organisation des commissions en local devra être bien assurée. En effet, on constate trop souvent que les structures se trompent et sollicitent à tort des représentants de leur comité technique...

Dans un contexte de constitution des SGC, de mutualisation des BOP et de restructurations incessantes, CAP-Ensemble ! demande également que soient précisées dans la note de service à venir les conditions de remboursement des frais engagés par les collègues qui iront représenter les personnels en commission de réforme. En effet, il ne faudrait pas que des difficultés matérielles fassent obstacle au bon fonctionnement de ces instances, au détriment des collègues.

Pour mémoire, les représentants de Cap-Ensemble ! sont :

Gilles Van Peteghem (06 03 92 08 11, gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com),

Géraldine Ruscassier (06 20 49 36 84, geraldine.chadirat@haute-garonne.gouv.fr).

N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin, que ce soit pour un dossier examiné en commission nationale de réforme, ou en commission départementale (organisée par la DDCSPP locale).

Mobilités

Les demandes de mobilité des IAE sont examinées.

CAP-Ensemble ! adresse un message personnalisé à chaque collègue lui ayant confié un dossier.

Seuls les résultats officiels publiés par l'administration font foi : ils sont consultables sur l'[intranet du MAA](#).

Les représentants des personnels attirent l'attention de l'administration sur la prise en compte des priorités légales : il y aura un rappel du cadre réglementaire ([article 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984](#)) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État) et des bonnes pratiques dans la prochaine note de mobilité.

Mobilités MAA (dont enseignement agricole) et établissements

Les tableaux de demandes de mobilité sont étudiés.

Pour l'ONF, les mobilités examinées à la CPS des IAE du 23 mai sont présentées. Les avis favorables demeurent « sous réserve d'arbitrage inter-corps » étant donné que les appels à candidature ne sont pas encore clos pour les autres corps...

Mobilités MTES

Le représentant du MTES indique que l'avis du service d'accueil a prévalu pour cette CAP, quelle que soit l'origine de l'agent. Et par ailleurs, les priorités listées dans l'article 60 ont été scrupuleusement respectées. L'article 60 est très cadré et l'administration du MAA rappelle les règles en la matière, afin que les dossiers soient regardés sereinement.

Malheureusement, CAP-Ensemble ! relève que l'examen des mobilités qui a suivi montre que certains services ont encore contourné l'application des priorités légales en donnant à dessein un avis défavorable à des candidatures prioritaires.

L'administration du MAA appuie la demande des représentants du personnel s'agissant du « mobiloscope » : l'ensemble des données des candidats sur les postes MTES doivent y être portées, pour que tous les représentants des personnels aient le même niveau d'information.

Questions diverses :

Détachements externes : 6 avis favorables (dont 2 sous conditions), 5 avis défavorables, 2 reports.

Détachements internes : 9 avis favorables.

Intégrations : 9 avis favorables, 1 avis défavorable, 1 report.

Recours : 8 recours sont traités, portant sur les sujets suivants : modulation de primes, compte rendu d'entretien professionnel, refus de télétravail.

En vue de la prochaine CAP (mobilités, promotions) qui se réunira à l'automne 2019, n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant (cap-ensemble@agriculture.gouv.fr) pour nous faire part de vos remarques, suggestions, difficultés...

Vos représentants à la CAP des IAE restent à votre écoute

Gilles Van Peteghem, EFA-CGC, 06 03 92 08 11, gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com

Hélène Duchemin, EFA-CGC, 06 03 92 08 88, helene.duchemin@efa-cgc.com

Jacques Leportois, CFDT, 01 49 55 74 49, jacques.leportois@agriculture.gouv.fr

Lionel Richoilley, EFA-CGC, 06 12 53 28 65, lionel.richoilley@onf.fr

Mathieu Descamps, CFTC, 03 22 33 55 48, mathieu.descamps@agriculture.gouv.fr

Nos sites internet

[CFDT Agriculture](#)

[EFA-CGC Agriculture](#)

[CFTC Agriculture](#)